



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, David Le Doussal, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Géraldine Guet
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

**23. 50^{EME} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE AVEC GEILENKIRCHEN :
CONVENTION AVEC LE COMITE DE JUMELAGE POUR UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour formaliser ces partenariats des conventions ont été élaborées.

Ces conventions fixent les engagements de chacun, Ville et association pour mener à bien des objectifs communs (jumelage, création artistique, actions pédagogiques, action d'aide au développement, festival...).

Le 50^{ème} anniversaire de la signature du jumelage entre Quimperlé et Geilenkirchen, sera célébré à Quimperlé, du 25 au 28 mai 2017.

Il est proposé la signature d'une convention entre la Ville de Quimperlé et le comité de Jumelage Quimperlé-Geilenkirchen, afin de préciser les engagements de la Ville les conditions de versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour la mise en œuvre de la programmation du 50^{ème} anniversaire.

En contre-partie de la subvention exceptionnelle, l'association s'engage ainsi à :

- la mise en œuvre de la programmation des 50 ans du jumelage,
- la prise en charge des frais nécessaires à la mise en œuvre du programme (hébergement, repas, visite, transport, animation de la cérémonie des 50 ans...), hormis ceux engagés par la Ville,
- faire figurer le logo de la Ville sur l'ensemble des documents et vecteurs de communication,
- respecter les termes de la convention d'utilisation des locaux de l'Espace Benoîte-Groult et de mise à disposition de matériel,
- ranger les tables et chaises et laver la vaisselle après utilisation à l'Espace Benoîte-Groult,
- respecter les consignes de sécurité arrêtées en commission de sécurité,
- satisfaire aux règles et obligations légales en vigueur en matière d'organisation de spectacles (droits d'auteurs, législation sur l'emploi des artistes etc...).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € comité de Jumelage Quimperlé-Geilenkirchen en 2017, pour le 50^{ème} anniversaire de la signature du jumelage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association.

Avis favorable de la commission vie associative, jumelages, coopérations et égalité femme-homme du 11 janvier 2017.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 22 mars 2017

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.